

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

OBJET :

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – AADEC**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 31</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY, Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'AADEC à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Festival Cultur'Eco.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 000€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 000€ à l'AADEC qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 –
ANAMOUNTO**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 30</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association ANAMOUNTO à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du festival Col des 1000.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 100€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 100€ au Comité des fêtes de Saint Laurent du Pont qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention au Comité des fêtes de Saint Laurent du Pont.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,

Le Président



Denis SEJOURNE



PREFECTURE DE L'ISERE
10 JAN. 2018
SECTION COURRIER 4

OBJET :

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 –
CHARTREUSE GAMING**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 31</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY, Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association CHARTREUSE GAMING à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation d'une compétition de jeux vidéo le 27 octobre 2018.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 300€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 300€ à l'association CHARTREUSE GAMING qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

OBJET :

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 –
CHARTREUSE GYM**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 29</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association CHARTREUSE GYM à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Championnat individuel de gym les 7 et 8 avril 2018.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 200€,

Christel COLLOMB ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 200€ à CHARTREUSE GYM qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



Le Président

Denis SEJOURNE



L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

OBJET :

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 –
CHARTREUSE MONTAGNE**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 30</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association CHARTREUSE MONTAGNE à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Rallye Cham.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 000€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 000€ à l'association CHARTREUSE MONTAGNE qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



Le Président,

Denis SEJOURNE.



OBJET :

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 –
CHARTREUSE NORDIQUE**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 31</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY, Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association CHARTREUSE NORDIQUE à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Challenge des Nocturnes.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 000€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 000€ à l'association CHARTREUSE NORDIQUE qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



Le Président,

Denis SEJOURNE



OBJET :

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 –
CHARTREUSE SPORT NATURE**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 31</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY, Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association CHARTREUSE SPORT NATURE à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Chartreuse Trail Festival.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 500€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 500€ à l'association CHARTREUSE SPORT NATURE qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



Le Président,

Denis SEJOURNE.



OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 –
CHARTREUSE TOURISME**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 29</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY, Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association CHARTREUSE TOURISME à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Grand Duc.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 600€,

François LE GOUIC et Bertrand PICHON MARTIN ne participent pas au vote.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

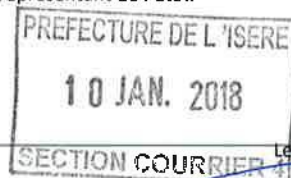
- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 600€ à l'association CHARTREUSE TOURISME qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – CLUB DES
SPORTS SAINT PIERRE DE
CHARTREUSE**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 31</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY, Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par le Club des Sports de Saint Pierre de Chartreuse à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Critérium de ski bosses jeunes les 17 et 18 février 2018.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 400€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 400€ au Club des Sports de Saint Pierre de Chartreuse qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – COMITE
DES FETES E2G/ LES ECHELLES**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 30</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par le COMITE DES FETES E2G/ LES ECHELLES à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Festival live in Chartreuse les 3 et 4 août 2018.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 400€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 400€ au COMITE DES FETES E2G/ LES ECHELLES qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – COMITE
DES FETES DE SAINT LAURENT
DU PONT**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 30</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par le Comité des fêtes de Saint Laurent du Pont à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation des Talents de chartreuse.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 000€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 000€ au Comité des fêtes de Saint Laurent du Pont qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention au Comité des fêtes de Saint Laurent du Pont.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

OBJET :

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – CORAC**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 30</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 29 Contre : 1 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association CORAC à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Rallye de Chartreuse les 18 et 19 août 2018.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 300€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 300€ à l'association CORAC qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 –
ASSOCIATION EPHEMERE**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 31</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY, Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association EPHEMERE à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Festival Le Grand Son.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 15 000€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 15 000€ à l'association EPHEMERE qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – LES
PASSEURS D'HISTOIRE**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 29</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association LES PASSEURS D'HISTOIRE à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation des spectacles déambulatoires du site des grottes.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 400€,

Jean Pierre ZURDO ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 400€ à l'association LES PASSEURS D'HISTOIRE qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 –
MEMOIRES DES ENTREMONTS**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 31</i></p> <p>Résultat du vote :</p> <p><i>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY, Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association MEMOIRES DES ENTREMONTS à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation de l'évènement de commémoration de l'Armistice.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 000€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 000€ à l'association MEMOIRES DES ENTREMONTS qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,

Le Président,
Denis SEJOURNE.

PREFECTURE DE L'ISERE
10 JAN. 2018
SECTION COURRIER



OBJET : L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – NUITS
D'ETE**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 31</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY, Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association Les Nuits d'été à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation des nuits d'été à Corbel, Saint Franc et Saint Pierre d'Entremont.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 750€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 750€ à l'association Les Nuits d'été qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – OMS
SAINT LAURENT DU PONT**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 31</i></p> <p>Résultat du vote :</p> <p><i>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbei) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY, Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association OMS de Saint Laurent du Pont à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation de la course des 24H les 15 et 16 septembre 2018.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 000€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 000€ à l'association OMS de Saint Laurent du Pont qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – OUEST
AMERICAIN**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 30</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association OUEST AMERICAIN à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Festival Ouest Américain le 29 juillet 2018.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 400€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 400€ à l'association OUEST AMERICAIN qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – RADIO
COULEUR CHARTREUSE**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 31</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY, Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par Radio Couleur Chartreuse à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 12 000€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 12 000€ à Radio Couleur Chartreuse qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – SKI CLUB
ENTREMONT LE VIEUX**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 30</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par le SKI CLUB ENTREMONT LE VIEUX à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation de l'animation de la station du Granier le 4 février 2018.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 900€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 900€ au SKI CLUB ENTREMONT LE VIEUX qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – SKI
NORDIQUE CHARTREUSE**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 30</i></p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p><i>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association Ski Nordique Chartreuse à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation de la Fête du biathlon du 16 au 18 mars 2018.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 300€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 300€ à l'association Ski Nordique Chartreuse qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association VTT Chartreuse

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018.

PREFECTURE DE L'ISERE
Le Président,
10 JAN. 2018
SECTION COURRIER
Denis SEJOURNE.



OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 –
SOLFASIRC**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 30</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par le SOLFASIRC à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Festival Arts du Cirque entre le 21 mai et 10 juin 2018.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 950€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 950€ à l'association SOLFASIRC qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – SOUS DES
ÉCOLES DE SAINT LAURENT DU
PONT**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 31</i></p> <p>Résultat du vote :</p> <p><i>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY, Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par le Sous des écoles de Saint Laurent du Pont à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Trail des 3 couvents le 29 avril 2018.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 000€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 000€ au Sous des écoles de Saint Laurent du Pont qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – TENNIS
CLUB DE CHARTREUSE**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 30</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par le TENNIS CLUB DE CHARTREUSE à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation de l'Open de Chartreuse.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 400€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 400€ à l'association TENNIS CLUB DE CHARTREUSE qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 –
VITADANSE**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 30</i></p> <p>Résultat du vote :</p> <p><i>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association VITADANSE à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation des 15 ans de l'association le 30 juin 2018.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 000€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 000€ à l'association VITADANSE qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,



Le Président,

Denis SEJOURNE



OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**VERSEMENT SUBVENTION
ASSOCIATIONS 2018 – VTT
CHARTREUSE**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 30</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN, Nathalie HENNER à Cédric MOREL</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Lien avec le Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT la demande de subvention faite par l'association VTT Chartreuse à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour l'organisation du Festi'Vélo montée de la Chapelle de Saint Laurent du Pont le 10 juin 2018.

CONSIDERANT l'intérêt de cette manifestation pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, réunie le 18 décembre 2017, qui propose de verser une subvention de 1 000€,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 000€ à l'association VTT Chartreuse qui peut être proratisée en fonction du respect des obligations mentionnées dans le courrier d'attribution.
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au versement de la subvention à l'association VTT Chartreuse

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 2 janvier 2018,

PREFECTURE DE L'ISERE
10 JAN. 2018
SECTION COURRIER 4

Le Président,
Denis SEJOURNE

